

Travaux d'habitation

Comment faire des économies d'énergie ?

Un nouveau dispositif de conseils est désormais accessible aux particuliers habitant en Alsace et désireux de faire réaliser des travaux de type énergétique dans leur habitation.

Dans le cadre de travaux de chauffage ou d'amélioration thermique dans une habitation, la principale difficulté réside souvent dans le choix permettant d'obtenir une économie d'énergie maximale selon son budget et son type d'habitation.

Pour aider le particulier à faire le bon choix, l'ADEME soutenu par le ville d'Ostwald et la Région Alsace, propose désormais la possibilité de faire appel à un conseiller EcoZone Expertise.

Son objectif est d'apporter des conseils personnalisés pour faire des choix adaptés en matière de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables pour une réflexion plus approfondie que le Diagnostic de Performance Energétique (DPE).

La démarche à suivre :

Etape 1 : solliciter votre conseiller EcoZone Expertise pour poser des questions relatives à l'énergie sur votre projet de construction ou de rénovation.

Etape 2 : si des questions subsistent, faire appel à votre conseiller EcoZone Expertise qui se déplacera chez vous pour effectuer une "visite énergétique" et étudier les aspects suivants : les choix d'isolation des parois (murs, combles...) et des ouvrants, le système de ventilation, les systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, en particulier ceux permettant d'utiliser les énergies renouvelables, les consommations spécifiques d'électricité et toutes les solutions permettant de réduire vos consommations. Après la visite, une fiche de synthèse vous sera remise. Elle résume les actions et

Les pertes de chaleur dans une habitation



investissements à réaliser pour conférer au bâtiment une performance énergétique située dans les classes A et B de l'étiquette énergie.

Le coût :

500 euros, dont 100 euros à votre charge.

Comment ?

Faire une demande auprès de votre conseiller EcoZone Expertise après lui avoir fait parvenir vos deux dernières factures d'énergie.

Renseignements

Ville d'Ostwald
M. Claude LAMBERT
 03 88 66 30 34

Votre Conseiller EcoZone Expertise
M. Cédric LE SCAO
 06 79 81 01 85

Complément d'infos

- Les déductions fiscales sur : www.service-public.fr/
- Synthèse des aides aux particuliers (PDF à télécharger) :
- www.ademe.fr/alsace/pdf/Fiche_particuliers.pdf

Rappel Règlementation

Fumées

Tout brûlage est rigoureusement interdit au sein de la CUS. Une déchetterie est mise à disposition des habitants.

Déchets

Il est strictement interdit de déposer sur les trottoirs, et notamment aux angles des rues, gravats, branchages et déchets de toutes sortes : le dépôt de bennes et toute installation même temporaire sur le domaine public doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Maire.

Déchetterie de la Vigie

Rue Michaël Faraday à OSTWALD
 Tél : 03 88 55 52 17
 Horaires d'ouverture :
 du lundi au samedi de 8h à 19h
 le dimanche de 8h à 12h.

Bruit

Sont interdits, de jour comme de nuit, tous bruits causés sans nécessité ou dus à un défaut de précaution, susceptibles de troubler la tranquillité des habitants. Les troubles sont passibles d'une contravention. Les travaux bruyants sur le domaine public ainsi que les chantiers proches des habitations devront être interrompus entre 20h et 7h ainsi que les dimanches et les jours fériés, toute la journée.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers ne peuvent être effectués que de 8h à 12h et de 14h à 20h, les dimanches et jours fériés de 9h à 12h.

Tri sélectif Testez vos connaissances

Afin de soutenir les usagers dans leur démarche en faveur de l'environnement, les services de la Communauté Urbaine de Strasbourg proposent aux internautes de tester leurs connaissances sur le tri grâce au "Mémotri".



Découvrez cet outil ludique à l'adresse suivante :

www.strasbourg.eu/memotri